

**VILLE D'ESBLY**  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



**CANTON DE SERRIS**  
Arrondissement de Torcy  
77450

# EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

## N° 2026-12

**OBJET : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de surlargeurs sur giratoire RD5/RD5D/RD239 (1.1.1 Commande Publique – Marchés publics - Délibérations, décisions prise par délégation de l'organe délibérant)**

-oOo-

**Le Maire de la Ville d'ESBLY,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R2122-22 et 2122-23,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment l'article R2122-8,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération du Conseil municipal n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération Conseil municipal n° 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, notamment son alinéa 4 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement de surlargeurs sur giratoire,

**CONSIDÉRANT** la proposition financière de la SARL CABINET BEC sise 6 allée des Acacias 77100 MAREUIL-LES-MEAUX ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de signer la proposition relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de surlargeurs sur giratoire, avec la SARL CABINET BEC sise 6 allée des Acacias 77100 MAREUIL-LES-MEAUX (SIRET N°493 622 740 00022), pour un montant global de 13 900,00 € HT soit 16 680,00 € TTC.

Les missions sont réparties comme suit :

		<b>Cout total par mission</b>
<b>1</b>	Avant-Projet : réalisé par le département de Seine-et-Marne	0,00 €
<b>2</b>	Projet définitif	5 500,00 €
<b>2</b>	Phase DCE	1 700,00 €
<b>3</b>	Phase ACT	1 900,00 €
	Phase DET	4 500,00 €
<b>4</b>	Phase AOR	300,00 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>13 900,00 €</b>

**ARTICLE 2** : Le contrat de maîtrise d'œuvre prend effet à compter de sa notification jusqu'au parfait achèvement des travaux.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esblly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 16 février 2026



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Delvaux'. Below the signature, the name 'Ghislain DELVAUX' is printed in a bold, sans-serif font.

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du  
présent acte, compte-tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... **24 FEV. 2026** .....  
de l'affichage le : ..... **24 FEV. 2026** .....  
de la mise en ligne : ..... **24 FEV. 2026** .....  
A Esbly, le ..... **24 FEV. 2026** .....

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77000) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.  
Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : [www.citoyens.telerecours.fr](http://www.citoyens.telerecours.fr)**